

La pression est sur les tables

Place Thiars, les terrasses des cafetiers et restaurateurs sont à nouveau dans le collimateur

Avec l'arrivée des beaux jours, les jardinières ne sont pas les seules à fleurir dans le centre de Marseille. Prises d'assaut par les consommateurs, les terrasses ensoleillées de certains établissements se révèlent rapidement trop exigües, conduisant leurs propriétaires à disposer des tables et des chaises supplémentaires sur le domaine public. Débordements d'autant plus difficiles à contenir que certains cafetiers et restaurateurs se livrent à une véritable surenchère, sur fond de concurrence, au point de rendre certaines rues quasi inaccessibles aux piétons dont ils voulaient pourtant favoriser la venue...

Si l'on y ajoute les panneaux publicitaires, les ardoises géantes détaillant les repas du jour, au menu comme à la carte et les deux-roues en stationnement au milieu des trottoirs ou des axes de passage, la sortie déjeuner perd très vite de son charme.

Mais il y a plus grave: encombrées d'éléments mobiliers - et parfois même immobiliers...-, ces mêmes rues deviennent impraticables pour les véhicules d'incendie et de secours, avec les conséquences qu'on imagine (lire ci-dessous).

Le rappel à l'ordre de la ville ne s'est donc pas fait attendre, d'autant que les premiers contrôles menés avant le démarrage de la saison (lire ci-contre), ont confirmé l'ampleur du phénomène, notamment autour de l'îlot Thiars, toujours considéré comme le mauvais élève de la classe.

La municipalité a donc rappelé aux intéressés les consignes d'installation des terrasses en période estivale, se référant notamment au cahier des charges qui avait été établi en 2006, en liaison avec tous les acteurs concernés. Cahier dont la ville rappelle qu'il est "conforme aux contraintes d'occupation du domaine public" et qu'il "répond aux normes de sécurité nécessai-



Certains cafetiers et restaurateurs se livrent à une surenchère, sur fond de concurrence, au point de rendre certaines rues inaccessibles aux piétons. / PHOTO GUILLAUME RUOPPOLA

res afin de faciliter l'accès aux engins de secours et de lutte contre l'incendie".

Ce rappel à la réglementation est assorti d'une mise en garde très ferme à l'égard des éventuels contrevenants; la ville se di-

sant plus que jamais déterminée à mettre en œuvre les sanctions auxquelles s'exposent les commerçants depuis 2008. Cette année-là en effet, la municipalité phocéenne, lasse de prodiguer des avertissements et de dresser

des procès-verbaux sans grand effet, avait annoncé la couleur, à savoir assigner systématiquement en justice les commerçants dont les terrasses ne respectent pas les consignes de sécurité.

Démarche confortée par deux ordonnances de référé rendues les 27 septembre et 1^{er} octobre 2010 selon lesquelles les restaurateurs de l'îlot Thiars qui ne respectent pas la réglementation seront condamnés à des amendes comprises entre 2 500 et 7 500 € par infraction constatée.

Des mesures qui, on s'en doute, ne sont pas du goût des professionnels concernés. Ces derniers se disent d'ailleurs victimes d'un harcèlement injustifié de la part de la ville: une pression jugée d'autant plus improductive que les cafetiers et restaurateurs estiment participer activement au renouveau de la ville, à son rayonnement et son attractivité touristique.

Philippe GALLINI

"Les fortes amendes sont dissuasives"

Adjointe UMP déléguée à l'Espace public, Martine Vassal a décidé cette année encore de mettre la pression sur les commerçants du centre qui prennent des libertés avec la loi. "Nous avons opéré un contrôle la semaine dernière au carré Thiars et nous avons encore constaté un débordement important de terrasse, explique la responsable des emplacements, toute en reconnaissant que "la situation s'est améliorée dans ce périmètre, notamment depuis le réaménagement de la place en 2005". Un débordement qui appelle, selon elle, une verbalisa-

tion et non des moindres. "Lorsque l'amende est importante, l'effet est très dissuasif, mais c'est dommage de devoir en arriver là. Quand la sécurité des gens est en jeu, on ne peut pas transiger. On a fait le test avec les marins-pompiers: si les accès ne sont pas dégagés, leur intervention prend trop de temps". Thiars n'est pas le seul quartier visé. Martine Vassal pointe notamment la Plaine, Notre-Dame du Mont et le Vieux-Port, "avec en plus des nuisances liées au fait que certains établissements se transforment en boîte de nuit".

Ph.G.

Tables et chaises pour barrer la route aux scooters

Quand on leur demande s'ils redoutent les foudres de l'administration municipale, les cafetiers et restaurateurs du centre ville qui occupent illégalement le domaine public, font toujours la même réponse: qu'on les laisse travailler en paix. Et les bonnes raisons (ou les bonnes excuses) ne manquent pas.

"Cela fait des années qu'on nous promet une piétonnisation du quartier, et rien ne se fait, tempête Eric Cermolacce, patron du Jo's (ex-Dop), rue du Jeune Anarcharis. Cette voie est une véritable autoroute. Les scooters la prennent dans tous les sens et à toute vitesse, y compris en sens interdit. Ils slaloment entre les piétons, les enfants et les mamans avec les poussettes. Un jour, on en est tous convaincus, il va se produire un drame. Alors pour l'éviter, je remplis la rue de tables et de chaises. Et j'en mettrai encore davantage s'il le faut. C'est une question de sécurité. Et ça marche. Les motos n'osent plus s'y aventurer et tout le monde y trouve son compte, les piétons comme les consommateurs et bien sûr les commerçants.

Avis totalement partagé par Didier Roques, patron du Falbala, rue Haxo.

"C'est la seule rue totalement piétonne dans le quartier et malgré cela, les scooters arrivent à s'y faufiler, passant à toute allure entre les tables et les vitrines des commerces. C'est hallucinant. Nous avons été obligés de mettre en place une sorte de tour de garde, entre tous les commerçants, pour placer des obstacles aux deux extrémités de la rue afin d'éviter que les motos ne s'y engagent".

Attablé à la terrasse d'un café

Ph.G.



Surtout, ne pas gêner le passage des secours. / PHOTO NICOLAS VALLAURI

voisin, Jean-Louis Mignoni écoute avec attention les arguments des uns et des autres. L'ancien président de la commission de l'urbanisme du 1^{er} secteur, sous la municipalité Defferre, estime que dans ce dossier, il convient de faire preuve de discernement.

"Les textes donnent un cadre de référence mais il y a des endroits moteurs dans cette ville, comme la place Thiars, qui attirent plus que d'autres la clientèle et conduisent certains commerçants à transgresser la loi. Ces derniers rajoutent quelques tables et chaises supplémentaires et on ne peut pas leur en vouloir. La vraie question est de savoir si ce dispositif est provisoire ou définitif. Et pour ma part, je pense que lorsque la ville accueille des événements importants ou de dimension internationale, on devrait être plutôt satisfait de constater que des entrepreneurs privés contribuent au succès de manifestations dont ils n'ont pas l'initiative. En plus, ces commerçants connaissent bien leur quartier et ont toute l'expérience nécessaire pour savoir comment organiser au mieux l'espace public autour d'eux".

Ph.G.

SÉCURITÉ

Faire place à la grande échelle des pompiers

Chef de la division Prévention du bataillon de marins-pompiers de Marseille, le commandant Patrick Grimaud est une autorité très écoutée. Son avis pèse d'ailleurs d'un poids énorme dans chacune des décisions prises par la municipalité en matière de sécurité.

"Nous sommes sollicités chaque fois qu'il est prévu de réaménager une rue pour y installer un potelet ou concevoir un nouvel espace privatif comme la réalisation d'une extension de terrasse, explique cet expert. Et ce sont bien sûr les terrasses construites en dur qui posent le plus de problèmes, surtout par rapport à l'endroit où elles se trouvent. Sur le Prado, par



Les pompiers redoutent le manque de place pour intervenir. / PH. THIERRY GARRO

exemple, ce n'est pas trop gênant car il existe une voie de circulation entre les terrasses des cafés et les bâtiments d'habitation. Mais quand les aménage-

ments sont directement collés à l'immeuble, c'est là que ça coince. Pour pouvoir passer, notre grande échelle a absolument besoin d'un espace libre de 4 mètres de large. De plus, le véhicule ne peut pas se positionner à moins d'un mètre d'un immeuble, ni à plus de 8 mètres de celui-ci.

À partir de ces données, nous émettons des prescriptions pour que soient retirés certains aménagements fixes ou ancrés dans le sol, mais aussi des jardinières dont le poids est trop important pour être enlevée rapidement, ou encore des stores trop avancés".

Même le petit mobilier n'échappe pas à la règle.

"On pourrait penser que des tables et des chaises simplement posées sur le sol sont faciles à enlever, mais dans la réalité, un grand nombre d'entre elles sert à la restauration et il est très difficile d'obtenir que des gens en train de manger puissent évacuer les lieux dans des délais compatibles avec nos propres impératifs d'intervention. Nous avons donc des échanges permanents avec la Ville et la Communauté urbaine mais aussi avec les commerçants eux-mêmes pour leur expliquer nos exigences et les convaincre que cette occupation de la voie publique constitue un vrai problème de sécurité".

Ph.G.



Pour votre épargne **gagnez à tous les coups !**



Taux de rémunération évolutif
Jusqu'à 6%*

Offre valable jusqu'au 16 juillet 2011
Appelez le **04 27 84 02 05**
Prix d'un appel local



* DAT Privilège à taux progressif : le taux est évolutif pour atteindre 6% la 5ème année. Taux nominal annuel brut en vigueur au 11/05/2011 jusqu'au 16/07/2011 (TRAAB : 4.31% calculé sur la durée totale du DAT Privilège 5 ans) Taux applicable sur les nouveaux versements. En cas de retrait avant échéance finale de 5 ans, une minoration de 0.5 point sera appliquée au taux en vigueur sur la période. Le DAT Privilège est réservé aux clients possédant un Livret A ou Crédit Agricole Alpes Provence et au plafond (plafond Livret A : 15 300 €). CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25, Chemin des Trois Cyprès, 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - 381 976 448 RCS Aix-en-Provence - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231.